

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 FÉVRIER 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Six du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE– M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé ; pouvoir donné à M. Solaire COCO) – Mme Ghislaine GISORS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée) – MM. Julien BONDOT (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé ; pouvoir donné à M. José SEVERIEN) – Mme Maguy THOMAR (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée).

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

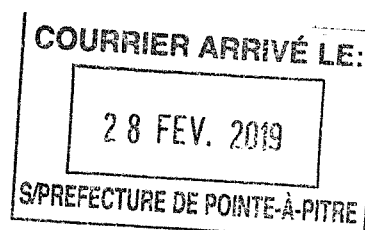
**SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ
DE LA GUADELOUPE (SyMEG)
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017**

CM-2019-1S-DAJ-01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-810/AD/11/2 du 6 juin 2007, portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Guadeloupe (SyMEG) ;

Vu la délibération du 26 juin 2006 approuvant la création du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe ;



Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe pour l'exercice 2017 ;

Considérant qu'en application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, le rapport d'activité du SyMEG ;

Considérant que le rapport d'activité 2017 a été transmis à la Ville le 17 octobre 2018 et a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 28 novembre 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (SyMEG), afférent à l'exercice 2017.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
28 FEV. 2019
Et publication ou notification
le
01 MARS 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 26 février 2019

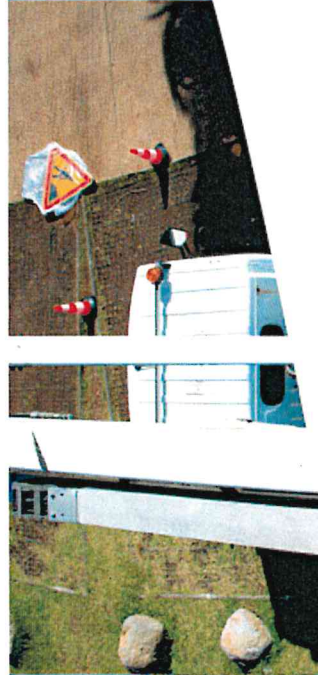
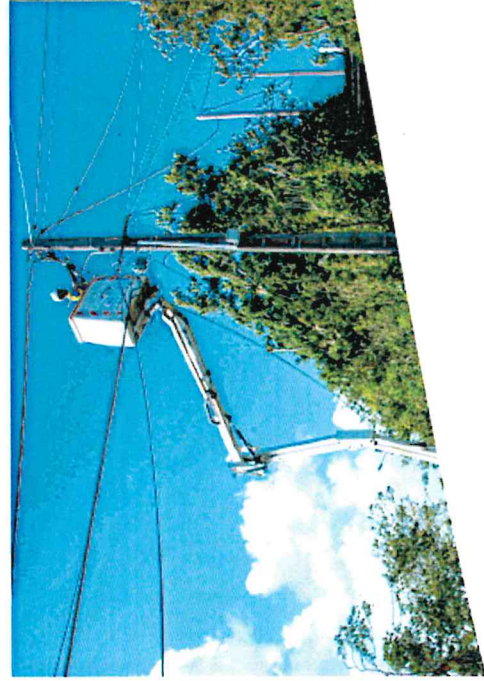
Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ~~empêché~~
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

COURRIER ARRIVÉ LE:
28 FEV. 2019
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

COURRIER ARRIVÉ LE:
28 FEV. 2019
SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE



Les travaux sur le réseau public d'électricité

En 2017
11,8
MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

LES DOSSIERS ETUDIÉS



* dont 426 dossiers étudiés qui n'ont pas donné lieu à l'élaboration d'un devis pour les raisons suivantes :
Absence d'acte d'urbanisme ; Absence de convention de passage ; Distance inférieure à 30 mètres et transmis au concessionnaire EDF.

LES RACCORDEMENTS INDIVIDUELS



LES LOTISSEMENTS



LES EXTENSIONS DU RESEAU*



56% D'EXTENSIONS sur le réseau électrique pour l'alimentation de biens communaux, de lotissements ou de biens privés en zones rurales.

*Dans le cadre du FACE Fonds d'Amortissements aux Charges d'Electrification

LES RENFORCEMENTS DU RESEAU



34% DE RENFORCEMENTS DU RESEAU

Renforcement et adaptation du réseau au développement du besoin des usagers.

LA SÉCURISATION DU RÉSEAU



1% DE SÉCURISATION

Remplacement des fils nus par des câbles torsadés plus résistants

LES ENFOUISSEMENTS DE RÉSEAU

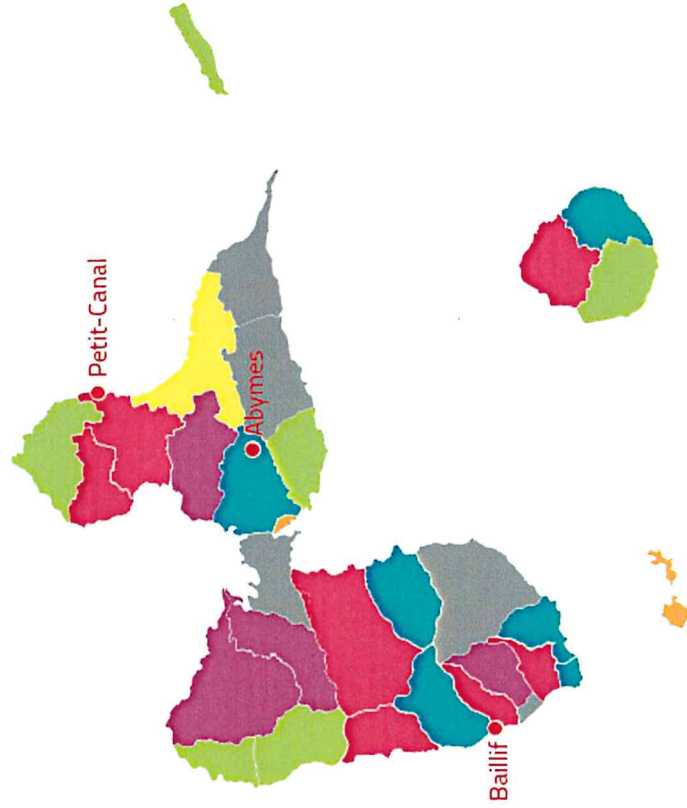


9% D'ENFOUISSEMENT

Suppression des lignes aériennes par enfouissement.

Point sur le programme S.D.E.C.R.A

Schéma directeur d'enfouissement
coordonné des réseaux aériens



En 2017
1,1
millions d'euros
d'investissement



L'éclairage public et la transition énergétique

Conformément aux objectifs définis à l'axe prioritaire 3 « Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone » du PO-FEDER 2014-2020, la Région GUADELOUPE a lancé un Appel à Projet pour la « Rénovation de l'éclairage public ».

En 2017
1
APPEL À PROJET
LANCÉ PAR LA RÉGION
GUADELOUPE

Le Sy.MEG a répondu à cet appel à projet pour le compte de 8 communes ayant transféré la compétence Eclairage public : Anse-Bertrand - La Désirade - Port-Louis - Sainte-Anne Terre-de-Bas - Terre-de-Haut - Vieux-Fort - Vieux-Habitants

Nombre total de points lumineux à traiter	Nombre total d'armoires électriques	Montant total de l'opération estimé à	Durée prévisionnelle des travaux
9 061	307	11,672 M€	18 mois

Parallèlement, les deux projets initiés en 2016 (Développement d'installations photovoltaïques en autoconsommation et Eclairage performant à LED) se poursuivent. Les études et les cahiers des charges ont été réalisés dans le cadre du lancement de la consultation et du démarrage opérationnel.

Pour mémoire les caractéristiques de ces 2 projets sont les suivantes :

01 Installations photovoltaïques en auto-consommation sur le siège du SyMEG

Le SYMEG souhaite être exemplaire et innovant en mettant en place :

- > Une installation photovoltaïque en auto-consommation au niveau de son siège,
- > Une mobilité électrique durable pour une partie de sa flotte qui permettra de valoriser les surplus de production de l'installation photovoltaïque.

02 Eclairage performant à LED

Afin d'accompagner les communes dans la transition énergétique, le Sy.MEG a mis en place une démarche durable et cohérente de rénovation de l'éclairage public qui consiste à réduire la facture énergétique des communes d'au moins 50 % et de lutter contre la pollution lumineuse. Les communes concernées sont Anse-Bertrand, La Désirade, Port-Louis, Vieux-Fort et Terre-de-Bas.

414 031 € Montant total des dépenses pour l'activité Eclairage Public et Transition énergétique en 2017.

Le contrôle de concession

Garantir la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers grâce à un contrôle continu et précis.

Le contrôle par le Sy.MEG du CRAC* 2016 a porté sur :

Le domaine technique de la concession

temps de coupure
gestion des interventions d'entretien

Le domaine clientèle de la concession

Réclamations liées à l'état des ouvrages
Organisation de la relève

Le domaine comptable et financier de la concession

Examen des données comptables
Compte d'exploitation de la concession
Fiabilité des bases

Le raccordement au réseau

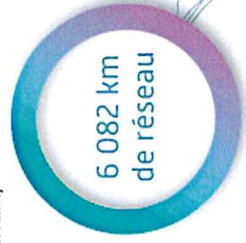
Valorisation comptable des ouvrages et opérations de raccordement
Déplacement d'ouvrage

*Compte-rendu d'activité de concession.

Le patrimoine au 31 décembre 2017*

Le patrimoine comprend :

- 6 082 Km de réseau dont 2 129 km de réseau HTA (79,68 % de souterrain) et 3 944 km de réseau BT (27,40% souterrain)
- 2 598 postes de transformation HTA/BT



Les usagers de la concession représentent :

- 231 114 clients (229 460 tarif bleu : puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA) pour une consommation globale de 1 556 GWh.



Le patrimoine était valorisé à :

- 544 343 K€ brut soit une augmentation de 5,84% par rapport à 2014.

*Données fournies par le concessionnaire EDF-SEI.

Les chiffres

RECETTES 2017 39 679 464 € DÉPENSES 2017 39 422 648 €

RESSOURCES HUMAINES

4

Nouveaux recrutements

- > Chargé d'affaire au service études
- > Ingénieur au service Programmation FACE ingénierie et réseaux, éclairage public
- > Ingénieur au service Opérationnel
- > Ingénieur chargé de contrôle de gestion de la qualité et de la clientèle.

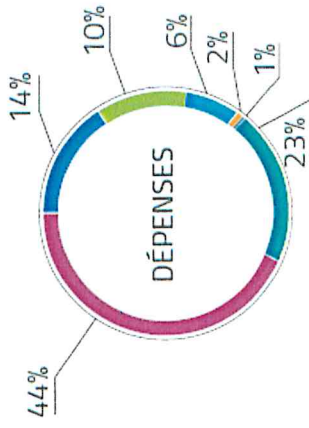
3

Départs pour mutation.

35

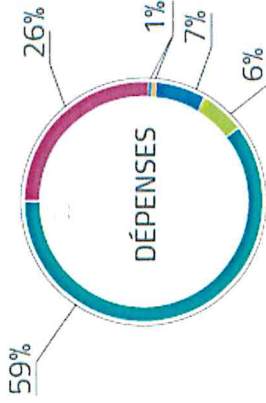
Agents dont 27 titulaires.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



ATTÉNUATION DES PRODUITS
CHARGES DE PERSONNEL
CHARGES FINANCIÈRES
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CHARGES EXCEPTIONNELLES
FRAIS ÉLUS
SUBVENTION

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



EXTENSION
RENFORCEMENT
ENFOUISSEMENT
ÉCLAIRAGE PUBLIC
SÉCURISATION
ÉNERGIE RENOUVELABLE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



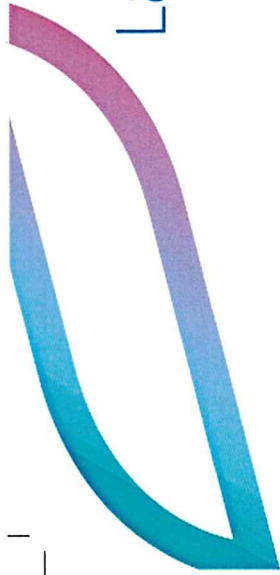
TAXE D'ÉLECTRICITÉ
PARTICIPATION PÉTITIONNAIRES
REDEVANCE R1 - Redevance de concession
RODP - Redevance d'occupation du domaine public
PARTICIPATION DES COMMUNES
PRODUITS DES CESSIONS
REVENUS DES IMMEUBLES

RECETTES D'INVESTISSEMENT



FACE - Fonds d'amortissement aux charges d'électrification
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA
EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS
PCT - Part couverte par le tarif
REGIONS

23 juin 2017
Le comité syndical a adopté le plan de formation 2017 :
25 166,25 € ont été mandatés au titre de la formation
et 7 390 € au titre de la cotisation obligatoire du CNFPT
Centre National de la Fonction Publique Territoriale.



La communication

JANVIER 2017

> Présentation des « compteurs intelligents » (Compteurs LINKY)

- ▶▶ Le 10 janvier 2017, le Sy.MEG a organisé un séminaire de sensibilisation et d'information, en collaboration avec EDF/Archipel Guadeloupe, sur l'installation des « compteurs intelligents » (Compteurs LINKY), à destination des membres du Comité Syndical, en rappelant que ce dispositif était conforme aux directives européennes et à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015.

FÉVRIER 2017

> Le Sy.MEG bénéficiaire de la marque territoire d'énergie

- ▶▶ Depuis le 27 février 2017, le Sy.MEG est bénéficiaire de la marque territoire d'énergie. La marque collective simple « territoire d'énergie » vise à distinguer les autorités organisatrices de la distribution d'énergie – AODE (collectivités et groupement de collectivités) adhérentes de la FNCCR Fédération Nationale des Collectivités Concédentes et Régies qui s'impliquent dans les grands objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août de 2015. Le Sy.MEG, Territoire d'énergie GUADELOUPE, porte les valeurs d'un service public œuvrant dans des dynamiques locales d'autonomie énergétique.



10ans du Sy.MEG 23 Juin 2017

JUIN 2017

> 10 ans du Sy.MEG

- ▶▶ Le 23 juin 2017, Le Sy.MEG a fêté ses 10 ans, à l'Hôtel « Salako » du Gosier, en présence de nombreux délégués des Communes Membres et de collaborateurs. L'occasion de dresser le bilan de la vie du Syndicat, depuis sa création en juin 2007, sous le slogan : « 10 ans au service de l'amélioration du réseau public d'électricité ». Mais également, d'annoncer ses perspectives pour les années à venir.

DÉCEMBRE 2017

> Signature du partenariat Sy.MEG – Willy BISSAÏNTE



- ▶▶▶ Après avoir remporté l'appel à projet lancé par le Sy.MEG le 28 avril 2017, Willy BISSAÏNTE, au côté du président du Sy.MEG, Mr Albert ELATRE a signé une convention de partenariat initiée dans le cadre de la Route du Rhum 2018. Ce partenariat a entre autre permis au Sy.MEG de verser à Willy BISSAÏNTE une subvention de 50 000 € destinée au financement de panneaux solaires et d'un hydro générateur de dernière génération pour l'alimentation de son bateau.

> Présentation du dispositif chèque énergie

- ▶▶▶ Une séance d'information animée conjointement avec le Concessionnaire EDF Archipel GUADELOUPE, sur le « Chèque Énergie », le 17 décembre 2017. Il s'agissait pour le Sy.MEG de porter l'information aux membres de la CCSPL Commission Consultative des Services Publics Locaux, la CCG/TEPCV Commission Consultative Paritaire / Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, des Responsables des Centres Communaux d'Actions Sociales CCAS et des Communes Membres du Sy.MEG, concernant ce nouveau dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie, qui a pour vocation à remplacer, depuis le 1^{er} janvier 2018, les Tarifs Sociaux de l'énergie, notamment le TPN (Tarif de Première Nécessité). Cette rencontre a connu un vif succès en réunissant une quarantaine de participants.